



Retour volontaire et sans compensation d'un sans papier ...

Par **dany**, le **12/10/2011** à **16:25**

Bonjour,

Cela pose-t-il un problème pour un sans papier (visa dépassé) de rentrer dans son pays sans rien demander, totalement volontairement?

Que peut-il se passer à l'aéroport ? Aura-t-il des difficultés à revenir en France donc à ré-obtenir un visa? Y-a-t-il une période où il ne pourra plus revenir en France?

Par **miema**, le **24/10/2011** à **23:05**

bonsoir

attention, si on fait un retour volontaire avec une aide, on ne peut plus avoir de visa pour la france,

mon mari est retourné volontairement par bateau, mais nous avons conclu un pacs, document à l'appui en sa possession, et il est passé sans problème,

Par **mimi493**, le **25/10/2011** à **02:36**

C'était votre mari et vous avez conclu un PACS ...

Par **dany**, le **25/10/2011** à **09:18**

Il s'agit du copain (23 ans) de ma fille (17 ans) qui d'après lui est resté au delà de la fin du visa (court séjour) pour elle. Il n'a manifestement aucune intention de récupérer de l'argent de cette façon, c'est semble-t-il l'histoire avenir de leur relation qui les intéressent. Ils parlent de mariage, lui de rentrer (avec elle à 18 ans) pour revenir. J'essaie de comprendre la situation. Je ne vous cache pas certaines arrières pensées... quand on ne sait pas on essaie de comprendre pour ne pas rentrer dans les procès d'intention.

Par **miema**, le **31/10/2011** à **18:22**

pour mimi,
nous nous sommes mariés après en algérie. c'est pourquoi j'ai dit mon mari au lieu de dire mon partenaire.